



Dibundu



ya Idiofa



Diocèse d'Idiofa
Maison Saint Christophe
B.P. : 8251/Kinshasa 1
RDC

SAUVONS NOTRE VIE

Très Chers Abbés,
Chers frères dans le christ ;

Nous référant au décret épiscopal N°EVID/C.N33/30/2013 portant « organisation des impôts ecclésiastiques, des offrandes, des quêtes et des taxes » ;

Prenant en compte le constat et remarques de la réunion communautaire du samedi 16 novembre 2013, avec la prise de conscience de la situation qui est la nôtre, devenue un refrain monotone ;

Entendu qu'il y a nécessité et obligation de nous organiser pour notre auto – prise en charge ;

Puisque notre réputation, notre santé et notre vie nous appartiennent ;

Etant donné que le droit à la vie, et la bonne vie, nous est inaliénable ; et que nous devons nous sentir chez nous ;

Nous avons le réel plaisir de porter à votre connaissance des nouvelles dispositions pratiques et conséquentes pour la bonne marche de notre communauté saint Christophe/FUNA, qui vous réserve bon accueil aux conditions et dispositions pratiques ci – après :

1. Vous annoncer au préalable, une semaine avant votre arrivé, pour solliciter et surtout vous rassurer de la place ;
2. Déterminer et préciser la durée de votre séjour ;
3. Vous munir également d'un ordre officiel de mission et/ou d'une feuille de route dûment signés par l'autorité compétente en la matière ;
4. Vous munir également de vos frais de séjour selon votre ordre et catégorie respectifs : *professeur, coordonnateur, Chef d'établissement (C.E), Chefs des travaux (C.T), Secrétaire Général Administratif (SGA) Curé, Vicaire, Directeur d'entité ou de service, Animateur Pastoral, etc.....* car votre logement et restauration en dépendent nécessairement.
5. Régler à l'amiable votre facture ou vos comptes ; et de préférence dès votre arrivée, afin d'éviter le ridicule et les spéculations du genre : « je n'ai

Maison St Christophe, Avenue. St Christophe 3721, LINETE – FUNA, Tél. 243 (0) 819342173/243 (0) 976141691
e-mail: augustinnotata@yahoo.fr

DIOCÈSE D'IDIOFA / REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

www.idiofadiocese.com

webmaster@idiofadiocese.com

Service Radio Télé : 00243816702590



Dibundu



ya Idiofa



plus que mon transport pour le moment », au risque de compromettre le prochain séjour !

6. Prendre soin du matériel ou biens mis à votre disposition comme vous le feriez pour vos biens personnels, laissant propre la chambre qui vous a reçu et en remettant la clé à l'intendant. Veillons au respect des biens communs ;
7. Tout changement d'agenda en terme de prolongation ou d'écroutement sera signalé à temps opportun pour faciliter les transactions ;
8. La maison décline naturellement toute responsabilité en cas de perte liée à votre négligence ;
9. Veiller à l'usage rationnel d'eau et d'électricité ;
10. Le séjour se facture selon les catégories suivantes :

I. Agents pastoraux

- | | |
|--|------------------|
| a. Professeurs | : 20 \$/Jour |
| b. Cordon. C.E, C.T, S.A, Recteur, Directeur | : 15 \$/Jour |
| c. Curés, Vicaire, enseignant, An. Pas. | : 10.000 FC/Jour |

II. Autres Passagers, modalité à définir avec l'intendance.

1. La présente décision entre en vigueur à la date de sa signature.

Nous estimons que la crise quelle qu'elle soit, n'aura jamais le mérite de s'ériger en « FATALITE », là où les intelligences font « corps » pour l'étouffer par des stratégies et méthodes appropriées.

Il est temps de sauver ce qui reste à sauver.

A tous et à Chacun Cordiale Bienvenue.

Fait à Kinshasa, le **3.12.2013**

A **Augustin NTOTABA**
Recteur *Augustin Ntota*

Maison Diocésaine d'Idiofa
Av. St Christophe n°3721
FUNA - LIMET
B.P 8251 Kinshasa 1
Rép. Dém. du Congo